

**Objet: Projet de règlement grand-ducal**

- 1. créant la section gestion de l'hospitalité, la section architecture, design et développement durable et la section sciences environnementales et**
- 2. fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales de l'enseignement secondaire général. –**

**Amendements gouvernementaux (5077bisJFL).**

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse  
(03 août 2018)*

<b>AVIS COMPLEMENTAIRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE</b>
--

La Chambre de commerce avait déjà eu l'occasion de commenter, dans son avis du 19 juin 2018, le projet de règlement-ducal ayant pour objectif de créer trois nouvelles sections, de fixer les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales de l'enseignement secondaire général.

Concernant les annexes à ce projet regroupant les grilles horaires pour l'enseignement secondaire général, des erreurs s'étaient glissées dans les grilles relatives au lycée Ermesinde et ont nécessité d'être rectifiées. Le projet de règlement grand-ducal devant être publié impérativement avant la rentrée scolaire 2018-2019, la procédure d'urgence a été invoquée.

La Chambre de Commerce n'a pas de remarques spécifiques à formuler quant aux amendements gouvernementaux sous avis.

\* \* \*

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver les amendements gouvernementaux sous avis.

JFL/NMA